

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 5 SEPTEMBRE 2023 A 20 H 00

L'an deux mil vingt-trois le 5 septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la salle polyvalente de Port-Bail-sur-Mer.

Date de convocation
 29 août 2023

Date d'affichage
 11 septembre 2023

Nombre de membres :
En exercice : 27

Présents : 25 jusqu'au point
 n° 82
 26 à partir du point n° 83

Votants : 26 jusqu'au point
 n° 82
 27 à partir du point n° 83

PRESENTS : MM. et Mmes BOURY Frédérique (Maire), D'HULST Francis, CRUCHON André, LAISNE Alain (Maires délégués), DASTE Séverine, PETIT Céline, PROD'HOMME Laurent, LOUPIAC Maryse, MESLIN Pascal, LAFARGUE Marie-Christine, LUCE Philippe (adjoints), PELLERIN Philippe, ROUSSEAU François, LABRE Françoise, JOSSIC René, CHOTARD Jacques (arrivé à 20 h 30 au point n° 83), GIARD Valentin, LAISNE Arthur, CAUBLOT Sophie, HAMEL Marie-Françoise, CLOUPEAU Michel, LANGLOIS Alain, HEURTEVENT Mickaël, SIRERA Amandine (jusqu'à 21 h 00), POLETAEFF Hélène, LEPLONGEON Nadine

ABSENTS EXCUSES : JEANNE Emilie donne pouvoir à LEPLONGEON Nadine, CHOTARD Jacques jusqu'au point n° 82

SECRETAIRE DE SEANCE : Céline Petit

Le compte rendu de la séance du 3 juillet est lu et approuvé à la majorité (contre Laurent Prod'Homme), avec les remarques suivantes :

- Monsieur Rousseau concernant la délibération n° 71 sur la composition des commissions, il cite après l'intervention de Michel Cloupeau « je suis d'accord avec sa position. Un recours contre le Maire et les élus n'est pas admissible quand on est membre de l'exécutif ».
- Monsieur Chotard corrige page 12 il cite « le groupe de travail est ouvert à tout le monde et est à l'écoute des gens de Denneville plage, page 14 « A Denneville, il y a uniquement des prêts de livres, une bibliothèque, ça ne doit pas être que ça », et page 15 il faut lire « Pour les personnes qui ne peuvent plus se déplacer, il y a un service à domicile ».
- Madame Leplongeon page 17, elle cite « des barrières au bout de la rue Roze ont été posées mais les chevaux circulent entre elles et passent quand même. La dune commençait à se reconstituer et à nouveau, la végétation est piétinée, pourrait-il y avoir un panneau -interdiction aux chevaux- comme à l'école de char à voile ? ».

Madame Caublot intervient sur le piétinement des dunes à Lindbergh. Mme Boury l'informe que cela sera débattu en fin de séance.

Monsieur Prod'Homme souhaite lire un courrier sur les délégations qui le concernent.

Mme Boury l'informe qu'il pourra le faire en fin de séance.

N° 79-2023 – REFECTOIRE ACCUEIL PERISCOLAIRE : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

La commune met à disposition de la Communauté d'Agglomération du Cotentin le local situé 43 rue Edgar Quinet dans le cadre du service commun Jeunesse.

La location de ce local de 66 m² prévoit une participation annuelle de 4 800 € et le remboursement de la consommation de gaz.

Madame La Maire propose de reconduire une convention de mise à disposition dans les mêmes termes pour une durée de 3 années.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorisent** Madame la Maire à signer la convention de mise à disposition du local référencé à l'Agglomération du Cotentin dans les conditions financières détaillées ci-dessus pour une période de 3 années à compter du 1^{er} octobre 2023.

N° 80-2023 – ESPACES JEUNES : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

La commune met à disposition de la Communauté d'Agglomération du Cotentin les locaux situés au 1^{er} étage de la salle des sociétés au 9 rue Lechevalier dans le cadre du service commun Jeunesse.

La convention en vigueur qui prendra fin au 30 septembre 2023 prévoit une redevance annuelle de 500 € pour couvrir les frais de chauffage sachant que l'occupation est partielle.

Madame la Maire propose de reconduire une convention de mise à disposition pour une année du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024 dans les mêmes conditions.

Sophie Caublot

Pouvez-vous nous indiquer où sera ensuite déménagé l'espace jeunes

Frédérique Boury

Le projet de l'Agglomération du Cotentin serait de réutiliser les locaux de l'ancienne gare, propriété de l'Agglomération du Cotentin, actuellement occupée au 1^{er} étage par la médecine du travail, mais qui n'est pas accessible

La partie située au RDC est occupée par Jérôme mais qui possède désormais un bureau à Barneville

La dernière partie est occupée par l'EPN mais qui dans les 2 ans se repositionnera ailleurs

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorisent** Madame la Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux référencés à l'Agglomération du Cotentin pour un montant annuel de 500 € pour une période d'un an à compter du 1^{er} octobre 2023.

N° 81-2023 – LOGEMENT COMMUNAL D'URGENCE : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION D'ACCUEIL

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2241-1 ;

Vu, le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment ses articles L 2221-1 ;

Vu, l'avis favorable de la commission solidarité en date du 2 août 2023,

Considérant que la commune est propriétaire d'un parc de logements,

Considérant que la commune est parfois confrontée à des difficultés pour loger des personnes à titre provisoire pour des raisons relevant de problématiques sociales ou à la suite d'un sinistre au domicile,

Madame la Maire propose de destiner un logement situé 19 Rue Lechevalier – Portbail 50580 Port-Bail-sur-Mer, au séjour d'urgence.

Une convention de séjour d'urgence définira les engagements réciproques de la commune et de l'hébergé.

L'hébergement sera assuré pour une période transitoire de **15 jours renouvelable jusqu'à trois fois** vu au regard de la situation soit deux mois au total.

La mise à disposition du logement sera conclue **à titre gratuit**.

A l'issue de cette période maximale de deux mois, si l'hébergé n'a pas recouvré son autonomie, une nouvelle phase peut être enclenchée : le contrat d'accompagnement.

Au regard de la situation de l'occupant et des besoins d'accompagnement ressentis, la commune propose la prorogation de la mise à disposition du logement d'urgence par un contrat d'accompagnement d'une durée de **1 mois renouvelable**, il s'agit de mettre en relation l'occupant avec des travailleurs sociaux du Centre Médico-Social de rattachement situé à Valognes pour établir un diagnostic et mettre en œuvre des démarches actives.

Pendant cette phase une indemnité forfaitaire de **300 €** par mois sera demandée pour l'occupation.

La commission solidarité a donné le 2 août 2023 un avis favorable à l'unanimité.

Sophie CAUBLOT

Demande si ce local servira uniquement pour les urgences ?

Séverine Daste

Répond par l'affirmative et ajoute que c'est déjà ce qui est fait depuis 2 ans

Uniquement par le CCAS de la mairie, en cas d'inondations, de violences intrafamiliales, incendies, ou encore de personnes mises à la porte de leur logement

Le logement est actuellement libre

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuvent** la destination du logement idoine à l'hébergement d'urgence situé 19 rue Lechevalier à Portbail
- **donnent délégation** à Madame le Maire pour signer les contrats de séjour d'urgence et les contrats d'accompagnement.

N° 82-2023 – COMPOSITION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suite à la démission de Mme LECERF Flavie, qui était membre du CCAS, il convient de pourvoir à son remplacement.

La commune déléguée de Denneville n'étant pas représentée au sein du CCAS, les membres sont plutôt favorables à la nomination d'une personne connaissant bien la commune et qui accepterait d'y siéger.

Lors de la réunion du CCAS du 2 août 2023, il a été demandé à Monsieur Alain Langlois s'il accepterait cette nomination, il a donné un avis favorable.

Y-a-t-il d'autres candidats parmi les membres du conseil ? Aucun autre candidat ne se déclare.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (M. Langlois concerné ne prend pas part au vote) :

- **décident** de nommer M. Alain Langlois au sein du CCAS avec effet immédiat.

NUMERUE

Ce point est reporté

Une réunion « numérue » a eu lieu le 26 juillet 2023 afin de dénommer les parkings et places de la commune.

Les propositions ci-dessous ont été faites :

Denneville

- Parking des Marmots (parking derrière l'école)
- Parking du Breuil (Parking du la salle)
- Place du Marché (parking de la plage devant les commerces)
- Place de la chapelle

Port-Bail

- Parking du Haras (rue Lechevalier)
- Parking du Havre (rue Lechevalier)
- Parking du Baptistère (rue Edgar Quinet)
- Parking de la plage (camping du Vieux Fort)
- Promenade des Jèrriais (entre le pont des XIII Arches et le port) la plaque prévue par l'association Port-Bail-Grouville avec inauguration ultérieure

Saint-Lô d'Ourville

- Parking des Dunes (Lindbergh bac à sable)
- Parking du Bourg (derrière la mairie)
- Esplanade Jean Lamy Maire 1967-2008 (terrain d'en bas derrière la mairie)

Alain Langlois

Demande s'il y a une obligation de nommer les parkings ?

Philippe Luce

C'est une pratique, cela est préférable pour s'y retrouver et avoir une meilleure visibilité

Pascal Meslin

Fait circuler les modèles de plaques de noms de rues et de numéro de maisons qui pourraient être installées en comparant deux fournisseurs

Mickaël Hurtevent

Fait plusieurs remarques concernant les propositions :

- le parking des marmots pourrait se nommer tout simplement le parking des Mielles vu sa proximité avec l'école portant le même nom
- parking des haras pourrait s'appeler le parking de l'Ancien Haras

François Rousseau

La commission Numérue a travaillé sur ces noms et a proposé ses choix

Céline Petit

Ce sont des propositions qui ont été faites mais qui peuvent très bien être changées

Hélène Poletaëff

A partir de combien de places peut-on dire que c'est un parking ?

Mickaël Hurtevent

Propose le parking de Lindbergh à la place de parking des dunes

Sophie Caublot

Souhaite juste relever ce qu'a dit M. Rousseau

« quand on a des décisions à prendre, il faut venir dans la commission et présenter ensuite en conseil », en revanche « quand on vend du patrimoine 3,5 millions, il n'y a lieu de faire de commission et pas de documents à nous présenter. Faut-il l'appliquer à tous et aux dossiers brûlants ? »

François Rousseau

Ici ce sont des noms de rues, les gens intéressés par le nom des rues peuvent venir en commission
Quant à VVF, il s'agit d'une décision politique d'ampleur
C'est de la compétence du Maire

Marie-Christine Lafargue

Revient au sujet

Les plaques de n° de rues sont mises à disposition des nouveaux habitants et celles-ci peuvent être récupérées en mairie, il faut le faire savoir

Vu, le désaccord sur le nom de certains parkings et places, ce point n'est pas voté et sera revu en commission pour être voté lors d'une prochaine réunion de conseil.

N° 83-2023 – CONVENTIONNEMENT IMMEUBLE POUR INSTALLATION FIBRE OPTIQUE AVEC MANCHE NUMERIQUE

Dans le cadre du plan national France Très Haut Débit, le département de la Manche, par le biais du Syndicat Manche Numérique, pilote le déploiement du réseau public de fibre optique dont la construction a été confiée à Altitude Infra Construction et à ses sous-traitants.

Le réseau en cours de déploiement vise à apporter un accès fixe à très haut débit dans l'ensemble des foyers et entreprises du département à l'horizon 2025.

La méthode de câblage retenue utilise majoritairement des fourreaux ou supports existants implantés en domaine public. Toutefois, la pose de câbles fibres optiques en partie privative est parfois nécessaire. Elle nécessite alors la signature d'une convention.

La parcelle concernée est cadastrée AK 220 et se situe à Denneville rue des Carreaux (il s'agit de la boulangerie et de 4 connexions).

Alain Langlois

Demande si on connaît la date de mise en service ?

Alain Laisné

A l'horizon 2025

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **autorisent** Madame la Maire à signer la convention avec Manche Numérique.

N° 84-2023 – VENTE AUX ENCHERES DE BIENS COMMUNAUX

Madame la Maire explique que la commune est propriétaire de nombreux biens (véhicules, matériels, mobiliers ...) à ce jour non utilisés, non affectés à un usage public.

Il est proposé de recourir au service de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales, et plus particulièrement au commissariat aux ventes de Rennes, qui offre la possibilité de vendre ces biens aux enchères (par adjudication ou appel d'offres) en salle ou en direct sur internet (site enchères.domaine.gouv.fr), voire en ligne, en assurant la transparence et la mise en concurrence des ventes ;

Ce service est simple, rapide et gratuit.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22 10°,

Vu la délibération en date du 13 juin 2023 autorisant Madame la Maire à décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € après avis de la commission travaux pour la vente de matériel,

Considérant la volonté de la commune de Port-Bail-sur-Mer de favoriser le réemploi des biens dont elle n'a plus l'utilité, de réduire ainsi les rebuts et d'influer sur le développement durable,

Considérant la volonté de créer de nouvelles recettes avec un patrimoine mobilier devenu inutile et par la même d'optimiser les surfaces et/ou volumes de stockage,

André Cruchon

Demande un vote pour ou contre

Marie-Françoise Hamel

Demande quelle commission a décidé de vendre ces biens ?

Mickaël Heurtevent

Quelle commission ?

André Cruchon

C'est la commission travaux après consultation de M. Langlois et M. Jossic

Marie-Françoise Hamel

Combien de fois s'est réunie cette commission depuis 3 ans ?

André Cruchon

Quand il y en a besoin

Le document du matériel à vendre sera transmis à tout le conseil

Sophie Caublot

Peut-on connaître l'inventaire des biens de la commune

Frédérique Boury

Celui-ci est en cours

Sophie Caublot

Demande s'il est possible d'avoir l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers de la commune

Mickaël Heurtevent

S'il y a d'autres ventes, est-ce la commission travaux qui s'en occupera ?

Sophie Caublot

Un agent a travaillé sur cet inventaire pendant plusieurs mois

Frédérique Boury

De quel agent parlez-vous ?

Séverine Daste

Une agente a fait un inventaire mais elle n'est pas employée que pour cela

Jacques Chotard

De quelle façon les biens sont-ils vendus ?

Alain Langlois

Demande s'il est possible que les conseillers aient le listing avant la mise en vente

Frédérique Boury

Confirme que le listing sera transmis aux conseillers municipaux

André Cruchon

La fourche a été retirée car n'est pas à vendre

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :

- **de mettre en place** une procédure de vente de biens devenus inutiles au sein de la collectivité
- **de recourir** au service du commissariat aux ventes de Rennes, qui est gratuit, pour la vente de ses biens mobiliers qui assure une publicité et une mise en concurrence grâce à son site internet « encheres-domaine.gouv.fr »
- **de réaliser** les opérations budgétaires et comptables nécessaires et notamment d'ouvrir une ligne budgétaire de recettes pour l'encaissement des produits résultant des ventes au compte 775
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de cette délibération.

REMERCIEMENTS

- APF France Handicap pour la subvention accordée
- Nous tenons à remercier vivement la mairie de Barneville-Carteret qui a donné 4 gros projecteurs de théâtre à la commune de Port-Bail-sur-Mer

Jacques Chotard fait un petit point sur ce don :

La commune de Barneville-Carteret a procédé au changement de projecteurs de la salle des Douits pour l'éclairage de la scène. La commune a pu récupérer ces projecteurs d'occasion car ceux-ci étaient destinés à être jetés

- Remerciements au SDIS pour la mise à disposition de 2 saisonniers au CIS et de 4 sauveteurs

INFORMATIONS

Extractions sur le domaine public maritime (annexe)

La DDTM nous a transmis un courrier qui a pour objet de nous rappeler que toute extraction de sable ayant lieu sur le domaine public maritime est interdite et soumise à autorisation sur demande préalable. Aux termes de l'article L 321-8 du code de l'environnement, « les extractions de matériaux sont limitées ou interdites lorsqu'elles risquent de compromettre, directement ou indirectement, l'intégrité des plages... ».

Frédérique Boury

Il s'agit d'entretien pour permettre l'accès aux secours qui y sont allés deux fois cet été

L'important est de maintenir cette entrée dans des circonstances spécifiques et dans le respect de la loi, voir avec la DDTM ce qui est autorisé de faire et de ne pas faire

Demande à avoir des dérogations comme aujourd'hui, comme pour la cale de char à voile pour laquelle il y a une dérogation

Une réunion aura lieu en octobre avec tous les acteurs sur le point des autorisations

Sophie Caublot

Lors du bureau du 21 août, il est écrit que les pompiers sont intervenus 2 fois sur la plage

Ce ne sont pas les pompiers qui ont déplacé le sable mais des véhicules communaux, et vous attendez la verbalisation

Frédérique Boury

Le dossier est entre les mains de la DREAL

Sophie Caublot

La commune est donc la seule à ne pas savoir qu'il ne faut pas prendre de sable

Frédérique Boury

Cette extraction est d'usage et de coutume depuis des années pour procéder à l'entretien de l'accès, désormais ce n'est plus autorisé

Sophie Caublot

Vous étiez au courant que ce sable devait rester sur la plage

Le sable de volage qui est sur la route peut être repris par tout le monde, à l'inverse du sable sur la plage qui lui ne doit pas être retiré

En avril, nous avons été alertés par un gros trafic sur la plage et des camions qui venaient chercher du sable

Sophie Caublot

Les agriculteurs qui sont venus se servir, comment ont-ils été mis au courant ?

André Cruchon

Grâce à vos remarques, nous avons mis en place une procédure pour que toutes ces choses soient réglementaires

Il fallait faire le nécessaire pour l'accès aux secours afin qu'ils puissent intervenir sur la plage et éviter de faire un détour, cela se fait depuis 20 ans, c'est vous M. Jossic qui nous l'avez demandé

Deux solutions s'offrent à nous : soit l'interdiction d'aller sur la plage ; soit l'interdiction de le mettre dans les dunes mais période de nidation

Quelles réponses ?

Possibilité aux tracteurs et bateaux d'y accéder, M. Jossic demande à enlever le sable

René Jossic

Un tracto-pelle a agi pendant une matinée avec le camion pour aller mettre du sable dans un endroit planqué sur l'ancienne décharge de Denneville et le faire recharger dans des camions privés

André Cruchon

Vous avez demandé plusieurs fois qu'on enlève le sable pour en avoir une remorque

Sophie Caublot

J'ai appelé le responsable du Conservatoire du Littoral qui est allé à la mairie pour dire que cela cesse (en avril)

M. Jossic s'est fait injurier

Vous avez envoyé un tracto pelle sur la plage afin d'enlever une centaine de tonnes de sable (10 camions) et les planquer aux fins fonds d'une chasse à Denneville

Nous avons des photos des tas de sable et on voit arriver le tracto-pelle et des camions qui venaient se servir

Les chardons bleus des dunes se sont trouvés écrasés, et j'ai donc prévenu l'office de la bio diversité

Alain Langlois

Pourquoi ne pas le mettre sur la grève ?

André Cruchon

C'est le seul endroit où on pouvait le mettre

Sophie Caublot

M. Jossic était sur le terrain pour prendre des photos

André Cruchon

René Jossic cite « demain tu ne seras plus maire, je vais m'occuper de toi »

Le jugement sera donné par la DDTM ou tribunal ou cela passera

Sophie Caublot

M. Jossic a des témoins

M. Cruchon est arrivé sur le terrain

Vous avez dit à Francis D'Hulst « il va falloir choisir son camp »

Amandine SIRERA, agacée, quitte la séance à 21 h.

Culture

1. Exposition

Patrick Garnier vous invite à venir voir son exposition qui a lieu à Saint Lo d'Ourville – 66 Varreville, jusqu'au 17 septembre, ouvert du jeudi au dimanche de 14 h 30 à 19 h 00.

2. Arches en Jazz

La 3^{ème} édition du festival Arches en jazz aura lieu du 22 au 24 septembre 2023

Jacques Chotard

S'étonne d'entendre le « ah » d'exclamation de Mme Caublot, il est déçu de cette réaction par rapport à cette manifestation artistique

Frédérique Boury

Félicite la propriétaire du manoir de Lanquetôt retenue au loto du patrimoine qui va pouvoir ainsi candidater à la rénovation du pigeonnier et des dépendances

Ressources humaines (Frédérique Boury)

- Jean-Luc Lavier fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} décembre. La commune est donc à la recherche d'un électricien.

Ecoles (Séverine Daste)

- Info sur le non-renouvellement de la gratuité de la cantine pour les Ukrainiens

Deux familles sont encore présentes sur le territoire, un des parents travaille, il a été décidé de ne pas renouveler la gratuité de la cantine

- service civique

Une proposition avait été retenue mais malheureusement la personne s'est désistée quelques jours avant la rentrée scolaire

Divers**Commissions**

Marie-Christine Lafargue : liste des commissions et délégations

Il a été tenu compte des demandes des conseillers, mais il est toujours possible de se retirer ou d'intégrer une commission et de demander un changement

La mise à jour est ouverte

Logiciel Cmagic

Alain Laisné : infos sur le logiciel d'actualisation des bases ménages des impôts directs (Ecofinance : Cmagic et Budgetlab)

Un classement de l'immobilier sur l'ensemble du territoire a été effectué, mise en relation avec un organisme privé qui a procédé au classement de 1 (confort) à 8 (insalubre), cependant bon nombre de logements n'ont pas fait l'objet de reclassement

Il faut donc mener une action par un logiciel pour un coût de 2 500 € HT

Également un logiciel similaire au prix de 1 700 € HT mais c'est l'organisme qui fait le travail

Il y a obligation d'effectuer cette mise à jour avant 2027, après on ne peut plus y toucher, ce sera figé

La commission finances a proposé le packaging logiciel et intervention de l'organisme (1 700 € + 6 000 €)

Frédérique Boury

Une mairie utilise déjà ce logiciel et est très satisfaite de la participation et de l'accompagnement Cmagic sur le listing des maisons classées pour les impôts fonciers insalubres

Finalement la mairie est peu sollicitée puisque cette entreprise travaille sur google maps, cependant certaines maisons n'étant pas sur cette plateforme, ils viennent consulter en mairie

Alain Laisné

Sur l'ensemble des éléments de confort et de logements vacants, la commune peut estimer récupérer environ 90 000 € par an

Sophie Caublot

Comment ils peuvent savoir ?

Frédérique Boury

369 maisons ont été déclarées insalubres dont 88 % sont réhabilitées

Il y a eu un diagnostic de fait

Alain Laisné

Sur Denneville aussi, des maisons sont déclarées insalubres mais sont quand même habitées

Alain Langlois

Également des garages qui sont en fait habités

Défense incendie, éclairage public

Philippe Luce : info sur la défense incendie, c'est un marché CAC

Enfouissement câble électrique la Grand rue à Denneville

Mise en conformité avec une maintenance associée, mise en souterrain d'un câble aérien

Sophie Caublot

Sur quels critères ?

Philippe Luce

C'est technique et sur la consommation d'un secteur

Plusieurs centaines de mètres à faire sur des années mais aucun coût pour la commune

Aménagement du bourg

Frédérique Boury

Des fouilles archéologiques vont être effectuées place Laquaine (de la salle polyvalente au Crédit Agricole) durant 3 semaines en novembre 2023

A l'issue, nous serons informés s'ils ont trouvé quelque chose, les places seront fermées successivement en novembre après la Toussaint, les résultats devraient nous parvenir fin janvier 2024

Laurent Prod'Homme

Y aura-t-il une remise en état ?

Frédérique Boury

Pour l'instant, il s'agit uniquement du carottage donc pas de casse

La rénovation des réseaux, qui sont très usés, dans le bourg doit être fait avant l'aménagement de la place puis des ateliers et des réunions publiques auront lieu

Tout est à la charge de la CAC

Sophie Caublot

Il y aura des ateliers et des réunions ?

Frédérique Boury

Oui

Sénatoriales

C'est un devoir citoyen, il n'y aura pas de bus organisé. Je vous rappelle qu'il faut se rendre en Préfecture à Saint Lo le 24 septembre entre 8 h 30 et 17 h 30 avec sa carte d'identité

Michel Cloupeau

Les élus ont-ils droit à une indemnité kilométrique ?

François Rousseau

Connait la réponse et lui répond que non

Alain Langlois

Qu'en est-il des suppléants, jusqu'à quand peuvent-ils être disponibles ?

Jacques Chotard

Le suppléant doit être disponible même le jour du vote, « si je suis hospitalisé », ou événement imprévu, le titulaire empêché doit pouvoir être remplacé

Frédérique Boury

Petit mail de rappel le vendredi

Port-Bail-sur-Mer 44

Pascal Meslin

- Samedi 9 septembre à 17 h salle polyvalente Portbail
Conférence avec des familles américaines et estoniennes

- Dimanche 10 septembre à 11 h
Cérémonie hommage au Parc Hamilton à Saint Lo d'Ourville

Forum des associations

Céline Petit rappelle qu'il aura lieu à Denneville le dimanche 10 septembre 2023 de 10 h à 18 h salles du Breuil et Saint Hélier, pas de restauration

Concours hippique

Il a lieu sur la plage de Denneville les 9 et 10 septembre 2023 par la société hippique de Saint Sauveur le Vicomte

Courrier du collectif

La réponse du Maire a été envoyée à tous les conseillers municipaux.

Jusqu'à aujourd'hui aucune réponse ni de coup de téléphone pour un rendez-vous

François Rousseau

Donne lecture de la réponse jointe du vice-président de l'Agglomération du Cotentin, F. Lequilbec qui demande des interlocuteurs nommés.

La CAC a la compétence pour une identification de terrain par défaut puis demande l'avis aux communes en leur disant qu'un terrain susceptible a été repéré sur la commune

Frédérique Boury

Les conseils municipaux décideront des terrains en capacité de recevoir des gens du voyage

Jacques Chotard

Trouve positif le fait que M. Lequilbec demande à rencontrer les gens du collectif

QUESTIONS DIVERSES

Recours financement accessibilité VVF

Laurent Prod'Homme

Fait lecture d'une réponse à la demande faite à MM. Michel Cloupeau, Alain Langlois, François Rousseau et dont la totalité du courrier est retranscrite au procès-verbal du conseil :

« Madame le maire

Vous comprendrez aisément ma sidération concernant l'éviction de délégation dont je suis l'objet. Cette éviction fait suite au recours déposé auprès du tribunal administratif à propos de la délibération relative au financement de mise en accessibilité et sécurité du VVF.

Je me suis exprimé de nombreuses fois sur le sujet ainsi que sur les motivations de ce recours. Il s'agit de défendre des convictions politiques profondes concernant la dépense d'argent public en premier celui du contribuable français et Portbailais. Il s'agit également de révéler l'injustice économique liée à cette dépense d'argent public au dépend des acteurs privés du tourisme local.

Pour rappel :

1 / Le contribuable français et Portbailais n'a pas à supporter le financement des travaux d'accessibilités, de sécurité et de mise aux normes de l'établissement VVF puisque les termes de la convention de bail indiquent dans l'article 7 qu'ils sont à la charge du locataire.

2/ La commune ne perçoit aucun revenu foncier lié à la propriété de ce bien Immobilier depuis plus de 50 ans. L'estimation du loyer effectuée par le cabinet Roux à la demande du VVF est de 295 000 euros par an. Soit 14 750 000 € de loyer non perçu par la commune depuis son existence.

3/ La non-perception de loyer, ainsi que l'attribution de subventions publiques au VVF entraîne une distorsion de concurrence pour les acteurs privés exerçant la même activité que sont les hébergeurs campings, hôtes, meublés touristiques, chambres d'hôtes etc. Soit tous les acteurs liés à l'hébergement touristique sur notre territoire mais également les commerçants soumis à la réglementation du classement ERP

Au regard de ces faits incontestables, ce recours est légitime, il a la volonté de défendre en premier lieu le contribuable Porbailais qui ne perçoit pas le fruit de ces investissements massifs mais aussi les commerçants et acteurs privés du tourisme local qui ne perçoivent aucune de ces subventions publiques pour leur activité économique et sont donc par conséquent concurrencés de façon déloyale.

Malgré vos demandes répétées et votre insistance et comme je vous l'ai indiqué je ne souhaite pas suspendre ce recours pour les raisons évoquées auparavant. De plus Il est envisageable que cette décision de justice puisse faire jurisprudence et permettre ainsi à de nombreux acteurs du tourisme privé de faire valoir leurs droits en matière de concurrence.

J'ai depuis le début de notre mandat la volonté de faire progresser ces idées et ses convictions au sein de notre conseil. Madame le maire en marginalisant mon action et en m'évinçant de notre assemblée vous faites une erreur politique majeur.

Aussi afin de poursuivre la défense des intérêts des Portbailais ainsi que celle des commerçants et artisans et dans un souci de pluralité et représentativité je vous demande de me réintégrer dans mes fonctions et délégations sans délais.

Par ailleurs et à propos de la vente du VVF nous n'avons à ce jour aucun compte rendu de vos discussions et réunion avec le VVF concernant les modalités prix de vente et les transactions financières liées à cette vente. Aucun conseiller municipal n'ayant pris part à ces négociations et transactions nous aimerions connaître la teneur de ces réunions.

Mr Prod'homme Laurent »

Alain Langlois

Rappelle la charte du conseil

Un adjoint est rémunéré pour ses fonctions, s'il décide d'entamer une procédure contre la commune, il doit d'abord démissionner de sa qualité d'adjoint

Laurent Prod'Homme

J'ai attaqué la commune en tant que Laurent Prod'Homme

Certains « piquent » dans la caisse et ne sont pas inquiétés

François Rousseau

Peut-on savoir qui « pique » ?

Laurent Prod'Homme

Je ne suis pas un délateur, ils se reconnaîtront

André Cruchon

Tu m'as accusé personnellement

Laurent Prod'Homme

Qu'en est-il de la vente ?

Frédérique Boury

Une visio est prévue pour finaliser l'acte de vente avec le notaire, VVF et Mme la Maire

Sophie Caublot

Est-il normal qu'il n'y ait que Mme le Maire qui prenne cette décision ?

Laurent Prod'Homme

Ce ne devrait pas être juste une personne qui décide des finances surtout quand il s'agit d'un bien communal

Judicieux que ce soit pluriel

Le bien est vendu en-dessous de l'estimation des domaines qui était à 3,8 € millions

Il est vendu 3,5 € millions – 400 000 € de remboursement d'emprunt restant à solder = 3,1 € millions en réalité

Il n'y a eu aucune commission

D'abord M. Rousseau a fait le forcing puis a démissionné juste après

Pourquoi avoir poussés à faire ce vote et démissionner après

François Rousseau

C'était une excellente décision

Alain Langlois

D'autres VVF sont en vente et pas du tout au même prix

Laurent Prod'Homme

Ça fait 50 ans que la commune ne touche aucun revenu foncier et aucun loyer. On peut continuer à « courber l'échine »

Sophie Caublot

Demande des renseignements sur la vente, n'est pas contre mais souhaite une transparence

Vendu moins cher que l'estimation des domaines, vendu à l'estimation des vendeurs

Ce que l'on veut c'est des chiffres

François Rousseau

Il y a eu une réunion à Saint Lo d'Ourville, vous n'y étiez pas

Marie-Françoise Hamel

C'était de l'info, pas une commission

Michel Cloupeau

Je souhaite une évaluation des biens (piscine logement accueil logement des personnels, ...), une évaluation des dépenses

Pour le moment, il s'agit d'une convention de bail, on peut différer et revoir

Le combat c'est le vôtre, il y a conflit d'intérêt depuis l'ancienne municipalité

Il y a conflit d'intérêt, vous auriez dû démissionner, vous êtes de la même obédience

Séverine Daste

Est attachée au système VVF

depuis 2 ans, il y a un jumelage d'organisé

L'année dernière une famille est partie en vacances, cette année ce sont 4 familles qui sont parties

VVF a un caractère social qu'il faut conserver

Michel Cloupeau

Je représente les 3 VVF de Normandie

Contact avec Pierre et Vacances, plus de social

Tout le monde n'apprécie pas forcément VVF

Quand on entend dire de la part d'élus ici présents que le VVF ce sont des « cas soc », c'est une « verrue », beaucoup dénigrent le VVF et « crachent dessus »

Alain Langlois

VVF s'engage sur 3 ans, après on ne sait pas

Frédérique Boury

On travaille la semaine prochaine sur le protocole

Michel Cloupeau

Il faut renégocier la vente

150 logements de la Turballe et une piscine découverte et 100 logements de chez nous et une piscine couverte

Comparatif à la Turballe, il manque 900 000 €

3,5 € millions et aujourd'hui 3,1 € millions

Il faut refaire une évaluation, reprendre le dossier et repartir à la table des négociations, le bail court jusque 2029

Il faut avoir tous les arguments, on parle chiffre, qu'est-ce que cela nous rapporte, combien ça nous coûte avoir un comparatif

Alain Langlois

6 € millions à la Turballe

Mickaël Heurtevent

Demander à VVF ce qu'ils font après les 3 ans

Sophie Caublot

Une chose sur laquelle on est tous d'accord, c'est de vendre un jour, mais faire des commissions, remettre les pendules à zéro et on va tous dans le même sens

La seule chose, il faut une commission et non pas une seule personne

François Rousseau

Sophie Caublot est dans l'apaisement !

Il faut comparer ce qui est comparable, nous avons le problème du littoral, du recul du trait de côte

Marie-Françoise Hamel

Apport d'aucun élément

Divers sujets

Alain Langlois

A quoi sert la commission travaux ? Nous n'avons aucun compte rendu

M. Cruchon ne répond pas aux mails

Les travaux de rénovation d'un privé rue Robert Asselin vont être à la charge de qui ?

Pour Denneville les odeurs dans l'école, aucuns travaux, les enfants déjà en triple niveau GS/CP/CE1 sont entassés dans la bibliothèque

Frédérique Boury

Ce sont des travaux d'urgence rue Robert Asselin, si le propriétaire ne paie pas dans le délai, la commune se substitue et demande le remboursement

Sophie Caublot

Avec des intérêts ?

André Cruchon

A l'école de Denneville, il y a eu des investigations il y a 15 jours, les odeurs ne viennent pas de la laine de verre

On recherche d'où cela peut provenir, les égouts ? On rase l'école et on reconstruit une autre ?

On ne peut pas savoir d'où vient les odeurs, elles datent de 15 ans

Alain Langlois

15 ans, ce n'est pas possible

Pourquoi ne pas réunir la commission travaux

Frédérique Boury

Demande à ce que le public n'intervienne pas sinon on fait évacuer la salle

André Cruchon

La Directrice n'a jamais rien dit, pas de mail, pas de courriers,

Ce matin, Alain Laisné a dit qu'il n'y avait pas de bouche d'aération, avec la VMC qui a été mise en place

Qu'est ce qui s'est passé depuis un an ?

Cela pourrait provenir de l'enrobé qui a bouché les aérations dans les sous-basements

Alain Langlois

La commission travaux s'est réunie une seule fois

DP sur la salle Saint Héliel, qu'en est-il ?

André Cruchon

Surpris que Denneville demande des réunions des commissions alors qu'elle a pris sous son chapeau de faire des modifications sur la salle Saint Héliel et que le PC a été déposé sans qu'il en soit prévenu alors qu'il est maire adjoint à l'urbanisme

Marie-Françoise Hamel

Peut-on avoir des comptes des travaux effectués dans cette salle, le nombre d'heures ?

Il y a des choses qui m'interpellent, le personnel fait des changements, un professionnel aurait peut-être coûté moins cher

Frédérique Boury

Les délais sont compliqués avec des entreprises et c'est difficile de trouver des entreprises moins chères que notre personnel

Marie-Françoise Hamel

C'est le moment de clarifier,

Combien coûte la salle Saint Héliel, si l'on fait appel à des entreprises, on peut bénéficier de subventions

Concernant le problème à l'école, c'est le moment de faire intervenir un professionnel

La directrice, le personnel, les élus n'ont pas les compétences, on va gagner du temps et de l'argent

Jacques Chotard

Les conseillers sont représentants de la commune

Pas forcément besoin que la commission se réunisse à chaque fois pour régler les problèmes

Alain Langlois

A Baudreville, la salle communale a été refaite et subventionnée à 80 %

Sophie Caublot

Revient sur l'école de Denneville, il y avait des souris dans le plafond, c'est peut-être de là que viennent les odeurs

Frédérique Boury

Demande que la commission travaux se réunisse

Alain Langlois

A quoi sert un adjoint qui n'a pas de délégations ?

Frédérique Boury

Il a été élu dans le groupe des adjoints, je n'ai pas manoeuvré

La seule option par rapport à ce recours, c'était de ne pas lui donner de délégations mais je ne peux pas lui enlever le titre d'adjoint

Marie-Christine Lafargue

Etant donné que seulement deux bulletins paraissent par an, il a été décidé la mise en place d'une petite lettre d'information avec la commission communication

Cette feuille est déposée chez les commerçants qui trouvent que c'est une bonne idée

Hélène Poletaëff

Pourrait-il y avoir des points d'eau potable pour les vélos ?

Frédérique Boury

Il y en a déjà de mis en place sur la place aux arbres et sur la place au monument

Remercie Virginie Richter et Sophie Bihel pour la nouvelle présentation du conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Maire lève la séance à 22 h 15.

La date du prochain conseil municipal sera communiquée ultérieurement.

La secrétaire :


Céline Petit

La Maire :


Frédérique BOURY



